Contrat de ville

Dans le cadre du contrat de ville, l’État accorde au quartier du Clos Saint Pierre et certaines rues limitrophes le statut de quartier prioritaire afin qu’y soient menées des actions visant à améliorer la vie quotidienne de ses habitants.

© ?

Ces actions toucheront les domaines de la cohésion sociale, de l’éducation, de l’emploi et du cadre de vie et seront mises en place par la Ville, la Communauté d’Agglomération duVal Parisis et les bailleurs sociaux.

Afin que les actions soient au plus près de la vie des habitants un Conseil Citoyens a été formé grâce au volontariat et à l’implication de personnes particulièrement motivées par la vie de leur quartier et la qualité de vie et des relations.

Vous serez régulièrement informés des travaux du Conseil Citoyens.

Coordonnées

Direction de l'Action Sociale
42 bis, rue Victor Hugo
95480
Pierrelaye
01 34 32 41 90
Infos pratiques

Horaires d’ouverture au public :

- Lundi : 8h30 - 12h / 13h30 - 17h
- Mardi : 8h30 - 12h / 13h30 - 18h45
- Mercredi : 8h30 - 12h / 13h30 - 17h
- Jeudi : 8h30 - 12h / 13h30 - 17h
- Vendredi : 8h30 - 12h / 13h30 - 17h
- Un samedi sur deux : 8h30 - 12h

Liens utiles
Plus d'infos sur valparisis.fr